

Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2024/003

Code Postal 25770

Bureau Distributeur FRANOIS

.....
EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

**Arrondissement de
BESANCON**

Séance du 29/01/2024

Canton de Besançon 1

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf du mois de janvier, le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

**Nota – le Maire certifie que
la convocation a été faite le
24/01/2024 et que le nombre
des membres en exercice est
de dix neuf.**

Présents :

Mmes GILLET, DELESSARD, SIMON BOUVRET,
DUBOIS, BORRINI, PRALON, LECLERC,
TANNIERES ;
MM. BOURGEOIS, BAULIEU, MOUTON, LORY,
DUMORTIER, PONS.

Absents excusés : Annie SANDER donne pouvoir à Françoise GILLET, Francis HENRIOT donne pouvoir à Martine DELESSARD, Sébastien COUDRY donne pouvoir à Patrice MOUTON, Damien LAPOUGE donne pouvoir à François PONS, Thomas HOUSSIN.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Madame Marine PRALON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS – CONVENTION AVEC LES CDEI

Rapporteur : Martine DELESSARD

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal, la convention établie par les Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion (CDEI) relative à l'exécution d'interventions sur le patrimoine mineur bâti, la voirie et les espaces verts de la commune.

Cette convention annexée à la délibération, définit les conditions et les modalités d'intervention, précise que ces prestations sont réalisées pour un montant forfaitaire journalier de 470€ pour les travaux divers et 540€ pour la tonte avec gros matériel et représentent un total de 40 jours d'intervention sur le domaine communal.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'accepter cette convention.

Publié le 5 février 2024

Envoyé en préfecture le 02/02/2024

Reçu en préfecture le 02/02/2024

Publié le

ID : 025-212502587-20240129-2024003-DE

Berger
Levrault

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *approuve les termes de la convention entre la commune de Franois et CDEI*
- *autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention*

Fait et délibéré, le 29 janvier 2024

Le Maire,

Émile BOURGEOIS.

